

Réunion du Comité Syndical du 15 Mars 2018

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Date de la convocation : 28 Février 2018

Président de séance : Monsieur Gilles BENOIT (Communauté de Communes Terres du Haut Berry)

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique TELLIEZ (Communauté d'Agglomération Bourges Plus)

Présents avec voix délibérative :

- *Communauté de Commune Berry Loire Vauvise : M. POLICARD ;*
- *Communauté d'Agglomération Bourges Plus : M. CHALOPIN ; M. DUPERAT ; M. TELLIEZ ; M. CORBION ; Mme LEBLANC ; Mme VINCON ;*
- *Communauté de Communes Cœur de Berry : Mme DELAPORTE ; M. RIVAUD ; M. BLIAUT ;*
- *Communauté de Communes La Septaine : M. POLICARD ; M. SAUTEREAU ; M. ROMAIN ; Mme GRAPTON ; M. LANZARONE ;*
- *Communauté de Communes Les Villages de la Forêt : Mme TORCHY ; M. PREVOST ; Mme JAUBERT ;*
- *Communauté de Communes Terres du Haut Berry : M. THEBAULT ; M. NAUDET ; M. BENARD ; M. BLAIN ; M. MAROT ; M. RIPARD ; Mme PICARD ; M. LETOURMY ; M. DESROCHES ; Mme SAISSELIN ; M. BENOIT ; M. MACHADO ; M. COSSON ; Mme TAILLANDIER ; M. MENNESSIER ; M. RENARD ; M. LOURY.*

Présents sans voix délibérative :

- *Communauté de Communes La Septaine : M. GRESSIN ;*
- *Commune de Saint-Germain-du-Puy : M. DESROCHES.*

Absents excusés :

- *Communauté d'Agglomération Bourges Plus : M. MESEGUER ; M. HUCHINS ; M. DAMIEN ;*
- *Communauté de Communes La Septaine : M. ACOLAS ; M. SARREAU ; Mme LESPAGNOL ; M. CHAROY ;*
- *Communauté de Communes Les Villages de la Forêt : Mme JENNEAU ;*
- *Communauté de Communes Sauldre et Sologne : M. COUDRAT ;*
- *Communauté de Communes Terres du Haut Berry : Mme LE MEE ; M. LELOUP ; M. BARON ; M. TERNIER ; Mme CHAUVEAU ; M. MOREAU.*

M. GROUSSON (Communauté de Communes Terres du Haut Berry) étant arrivé en cours de séance, il n'a pu prendre part aux votes des élections du 3^{ème} Vice-Président et du 2^{ème} Autre membre.

M. BENOIT, Président de séance, ouvre la séance en précisant que le quorum est atteint.

- Désignation du secrétaire de séance

Comme pour toute séance, le conseil syndical a obligation de désigner, au début et pour toute la durée de la séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, lesquelles consistent à rédiger le compte-rendu de ladite séance (Article L2121-15 du CGCT).

Monsieur Dominique TELLIEZ (Communauté d'Agglomération de Bourges Plus) se propose et est désigné secrétaire de séance par l'organe délibérant.

- Approbation du Compte-rendu

M. BENOIT demande si les délégués ont des remarques concernant le compte-rendu en date du 21 Novembre 2017 ; en l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- Election 3^{ème} Vice-Président (délibération n° 01/2018 présentée par Monsieur Gilles BENOIT)

Avant de procéder à l'élection du 3^{ème} Vice-Président faisant suite à la démission de Madame SAISSELIN, Monsieur BENOIT souhaite remercier le travail accompli et l'investissement de Madame SAISSELIN au sein de l'équipe.

Monsieur BENOIT invite le conseil syndical à l'élection du 3^{ème} Vice-Président. Il fait appel de candidature. Les délégués qui se présentent sont invités à motiver succinctement leur candidature oralement auprès de l'assemblée délibérante.

Candidats :

Madame Corinne TORCHY (Communauté de Communes Les Villages de la Forêt)

Monsieur Jacques ROMAIN (Communauté de Communes La Septaine)

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

2 scrutateurs sont désignés pour procéder au dépouillement : Madame Anne-Françoise SAISSELIN (Communauté de Communes Terres du Haut Berry) et Monsieur Jean-Pierre CHALOPIN (Communauté d'Agglomération Bourges Plus).

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- à déduire : bulletins litigieux (énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral) : 0
- reste pour le nombre de suffrages exprimés :

Madame Corinne TORCHY	12
Monsieur Jacques ROMAIN	22
Bulletin Blanc	01

Décision :

Après le dépouillement, Monsieur Jacques ROMAIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 3^{ème} Vice-Président.

- Election 2^{ème} Autre Membre (délibération n° 02/2018 présentée par Monsieur Gilles BENOIT)

Monsieur BENOIT, invite le conseil à l'élection du 2^{ème} Autre membre suite à la démission de Madame DA SILVA.

A l'unanimité, les membres du Conseil Syndical ont décidé que le vote se ferait à main levée pour l'élection du 2^{ème} Autre Membre.

Monsieur BENOIT, présente la candidature pour le poste de 2^{ème} Autre membre de Monsieur Éric MESEGUER reçue par courriel le vendredi 09 Mars 2018, absent ce jour pour mission professionnelle.

Monsieur le Président,

Je vous adresse ma candidature pour intégrer lors de l'élection de votre prochain bureau du Conseil Syndical le bureau du SIVY sur un poste de membre associé comme l'était auparavant Mme DA SILVA que j'ai remplacé en juillet dernier au poste de Maire Adjoint à l'Ecologie et au Développement Durable pour la ville de Bourges.

Depuis ma prise de fonction, je me rends compte à travers mes contacts quotidiens avec les propriétaires riverains, les associations de marais, les associations environnementales et à travers les différents services municipaux ou communautaires de l'importance d'une gestion long terme et anticipatrice de nos rivières afin de garantir la sécurité et un cadre de vie agréable à nos habitants et assurer l'attractivité de nos territoires.

Impliqué sur le canal de Berry et sur le SIAB3A, je peux vous apporter une vision transversale sur les problématiques de gestion des rivières sur notre territoire.

Je peux vous apporter des compétences en communication et en relation avec les collectifs d'associations et de propriétaires riverains qui sont ma charge quotidienne dans ma fonction de Maire-Adjoint à l'Ecologie.

Ma présence en tant que membre associé au bureau ne ferait que renforcer le lien vital et nécessaire entre toutes les collectivités quel que soit leur taille pour réussir cette mission commune.

En espérant que ma lettre de candidature retienne l'attention des délégués des communautés de communes.

Après vote à main levée, Monsieur Éric MESEGUER est élu 2^{ème} Autre membre à l'unanimité (34 voix pour et 01 abstention).

- Demande de subvention annuelle Région Centre Val de Loire « actions année 3 » (2018) Contrat Territorial » (délibération n° 03/2018 présentée par Monsieur Gilles BENOIT)

Projet de délibération n° 03/2018

Demande subvention annuelle Région Centre Val de Loire « actions année 3 (2018) Contrat Territorial » :

Le Président expose :

Considérant l'engagement dans une démarche territoriale pour améliorer l'état des milieux aquatiques, répondant ainsi à des objectifs réglementaires d'atteinte de bon état des eaux fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) ;

Considérant le programme d'actions 2016-2020 déclaré d'intérêt général par arrêté préfectoral n°2015-01-1055 du 8 octobre 2015 ;

Considérant que ce Contrat Territorial prévoit les soutiens financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Centre-Val de Loire et du Conseil Départemental du Cher ;

Il est demandé au Comité Syndical :

- de réaliser une (des) demande(s) d'aide financière pour les actions de l'année 3 (2018) du Contrat Territorial du bassin de l'Yèvre auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Centre-Val de Loire et du Conseil Départemental du Cher suivant le programme prévisionnel inscrit dans le Contrat Territorial.

Montant prévisionnel des actions année 3 (2018) du Contrat Territorial du Bassin de l'Yèvre		
Cocontractants du Contrat Territorial	Coût global 2018 prévisionnel (€ TTC) : travaux, étude(s), suivi	Pourcentage de prise en charge
Agence de l'Eau Loire Bretagne	651 108 €	67,11 %
Conseil Régional Centre-Val de Loire	60 582 €	6,24 %
Conseil Départemental du Cher	60 774 €	6,26 %
Autofinancement	197 796 €	20,39 %
TOTAL	970 260 €	100 %

Pour : 36

Contre : 0

Abstention(s) : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

Monsieur PREVOST (Communauté de Communes des Villages de la Forêt) demande des explications par rapport au montant des actions de l'année 3 (2018) du Contrat Territorial soit 970 260 €.

Monsieur JOLIVET indique que ce montant est lié aux montants prévisionnels du Contrat Territorial pour l'année 3, les montants et demandes de subventions sont ensuite réajustés suivant les interventions précises à réaliser, en deçà de ces montants prévisionnels faisant représentés comme des plafonds.

- Débat d'Orientation Budgétaire (délibération n° 04/2018 présentée par Monsieur Gilles BENOIT)

Monsieur BENOIT laisse la parole à Madame SAINT-GENEST pour le Débat d'Orientation Budgétaire.

Madame SAINT-GENEST détaille le DOB (en fonctionnement : dépenses/recettes et en investissement : dépenses/recettes) :

FUNCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
LIBELLE	BP 2017	PROJET BP 2018	LIBELLE	BP 2017	PROJET BP 2018
			Excédent au 31/12/2017	76 904,68	377,84
Animation (salaires, indemnités, charges, stagiaire, local, voitures, fournitures, frais de missions, de réception, de télécommunications),...	293 012,17	398 809,78	Subvention de la Région Centre Val de Loire	63 953,58	69 879,12
Travaux programme d'actions, Communication, études et	573 220,00	568 080,00	Subvention du Conseil Départemental du Participation des Communautés de	35 851,88	31 153,59
			Subvention Bourges Plus	170 000,00	170 000,00
			Subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne	4 000,00	4 100,00
			Subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne	514 352,03	676 409,23
			Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte du résultat	1 170,00	14 970,00
TOTAL	866 232,17 €	966 889,78 €	TOTAL	866 232,17 €	966 889,78 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
LIBELLE	BP 2017	PROJET BP 2018	LIBELLE	BP 2017	PROJET BP 2018
Subventions d'investissement transférées au compte de	1 170,00	14 970,00	Excédent au 31/12/2017	47 273,54	31 092,21
Emprunt SIAVB	65 000,00	-	FCTVA	7 953,91	1 492,00
Travaux d'urgence et opérations ponctuelles de	75 559,01	31 356,21	Subvention de la Région Centre Val de Loire	10 887,00	1 400,00
Matériel Technique	5 000,00	5 000,00	Subvention du Conseil Départemental du Che	8 782,00	1 400,00
Matériel Informatique et Bureautique	7 000,00	10 000,00	Subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne	55 852,56	2 362,00
Dépenses imprévues	1 000,00	1 000,00	Amortissements	23 980,00	24 580,00
TOTAL	154 729,01 €	62 326,21 €	TOTAL	154 729,01 €	62 326,21 €

Projet de délibération n° 04/2018

Débat d'Orientation Budgétaire 2018 :

Le Président expose :

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant l'obligation aux communes de plus de 3 500 habitants de tenir un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant le vote du budget ;

Le Code Général des Collectivités Territoriales étend également cette obligation aux établissements publics comptant parmi leurs membres une ou plusieurs collectivités de plus de 3 500 habitants ;

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2018.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention(s) : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

Monsieur GROUSSON (Communauté de Communes Terres du Haut Berry) demande ce qu'il sera acheté en investissement concernant le matériel informatique/bureautique et technique.

Madame SAINT-GENEST indique pour le matériel informatique/bureautique l'achat de 2 ordinateurs portables (nouvel agent et stagiaire), prévoir en cas de pannes également : imprimantes, ordinateurs. La ligne comprend également l'achat de logiciel(s) (packs office)... et pour le matériel technique le remplacement du matériel actuel éventuellement en cas de casse ou de perte (matériel de topographie notamment).

Madame SAINT-GENEST reprend le Rapport d'Orientation Budgétaire 2018 :

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Présentation de la collectivité :

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale créé en mars 2013 à la forme juridique de syndicat mixte depuis le 01 Janvier 2018.

Le Syndicat regroupe 7 Communautés de Communes et 1 Communauté d'Agglomération soit 52 communes. Son collège décisionnaire est constitué de 104 élus et d'un bureau composé du Président, de cinq Vice-Présidents et de trois autres membres.

Le SIVY a pour mission principale d'améliorer les fonctionnalités des milieux aquatiques de l'Yèvre et des ses affluents (hors Auron, Airain, Canal de Berry).

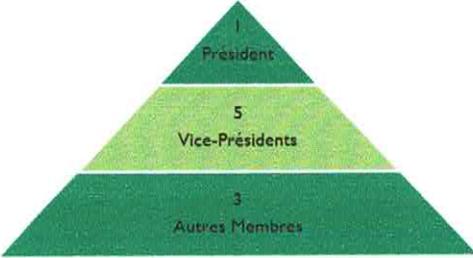
Le SIVY au 01/01/2018

**7 Communautés de Communes
et
1 Communauté d'Agglomération**

52 Communes

104 élus
52 élus titulaires
52 élus suppléants

Composition du bureau



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Effectif

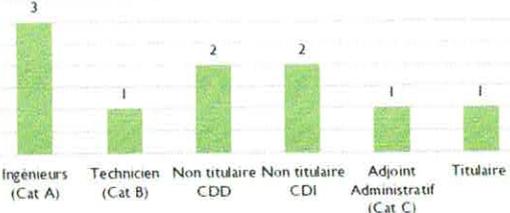
Evolution des effectifs au cours de l'année 2018

Au 01 Janvier 2018, le SIVY a un effectif constitué de 4 agents. En cours d'année, un renfort temporaire (CDD 1 an) viendra compléter l'équipe technique. La cellule animation est composée d'un service technique et d'un service administratif.

Prénoms-NOMS	Grades	Catégories	Emplois permanents a temps complet ou a temps non complet	Agents titulaires ou non titulaires
Jérémy JOLIVET	Ingenieur	A	Temps complet	Non titulaire - CDI
Geoffrey VISI	Ingenieur	A	Temps complet	Non titulaire - CDD
Vincent PALOMERA	Ingenieur	A	Temps complet	Non titulaire - CDI
Coralie SAINT-GENEST	Adjoint Administratif	C	Temps complet	Titulaire
Recrutement	Technicien	B	Temps complet	Non titulaire

Service	Nombres
Service Technique	4
Service Administratif	1
Total	5

Cellule Animation 2018



Charges de personnel en 2017

Rémunérations	84 529.17 €
Cotisations (CNFPT, CDG, URSSAF, IRCANTEC, CNRACL, ATIACL...)	56 082.53 €
Total	140 611.70 €

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE



Prévisions 2018

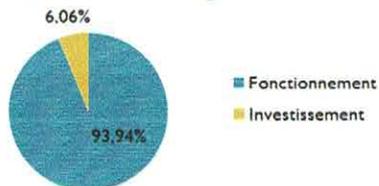
Pour rappel, le Budget 2017 était le suivant :

Dépenses		Recettes	
FONCTIONNEMENT			
BP 2017	866 732,17 €	BP 2017	866 732,17 €
INVESTISSEMENT			
BP 2017	154 729,01 €	BP 2017	154 729,01 €

Pour l'année 2018, il est prévu au budget les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement suivantes :

Orientations Budgétaires 2018

Dépenses		Recettes	
FONCTIONNEMENT			
Prévisions BP 2018	966 889,78 €	Prévisions BP 2018	966 889,78 €
INVESTISSEMENT			
Prévisions BP 2018	62 326,21 €	Prévisions BP 2018	62 326,21 €



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE



Dépenses 2018

Les principales dépenses envisagées sont les suivantes :

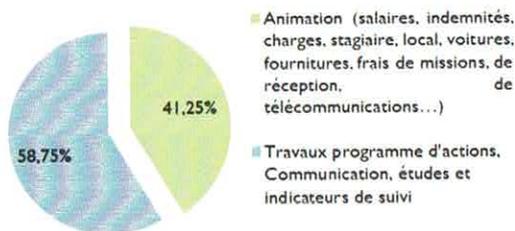
En fonctionnement :

- Animation (salaires, indemnités, charges, stagiaire, local, voitures, fournitures, frais de missions, de réception, de télécommunications...) = 398 809,78 €
- Travaux programmes d'actions, Communication, Etudes et indicateurs de suivi = 568 080 €

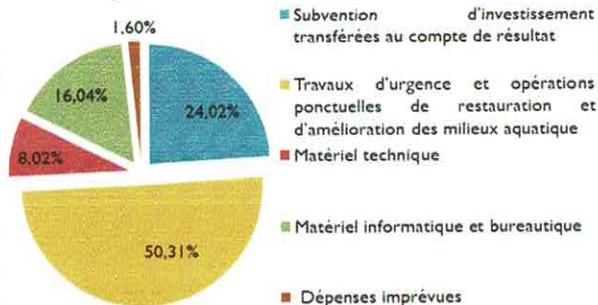
En investissement :

- Subvention d'investissement transférées au compte de résultat = 14 970 €
- Travaux d'urgence et opérations ponctuelles de restauration et d'amélioration des milieux aquatiques = 31 356,21 €
- Matériel technique = 5 000 €
- Matériel informatique et bureautique = 10 000 €
- Dépenses imprévues = 1 000 €

Dépenses de fonctionnement



Dépenses d'investissement



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE



Recettes 2018

En ce qui concerne les recettes :

En fonctionnement :

- Excédent au 31/12/2017 = 377.84 €
- Subvention Région Centre Val de Loire = 69 879.12 €
- Subvention Conseil Départemental du Cher = 31 153.59 €
- Participation des Communautés de Communes = 170 000 €
- Subvention Bourges Plus = 4 100 €
- Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne = 676 409.23 €
- Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat = 14 970 €

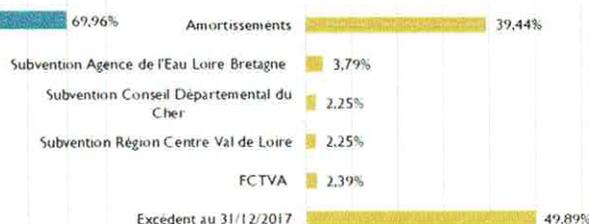
En investissement :

- Excédent au 31/12/2017 = 31 092.21 €
- FCTVA = 1 492 €
- Subvention Région Centre Val de Loire = 1 400 €
- Subvention Conseil Départemental du Cher = 1 400 €
- Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne = 2 362 €
- Amortissements = 24 580 €

Recettes de fonctionnement



Recettes d'investissement



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE



La participation des Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération du SIVY aux dépenses de fonctionnement est prévue pour l'année 2018 comme suit :

Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération	Communes	Total des cotisations 2018	Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération	Communes	Total des cotisations 2018
BERRY LOIRE VAUVISE (0,09%)	Coucy	157,30 €		Allogny	2 039,40 €
	Participation total Berry Loire Vauvise			157,30 €	Aubinges
BOURGES PLUS (53,66%)	Berry-Bouy	2 145,30 €	TERRES DU HAUT BERRY (18,71%)	Ázy	297,60 €
	Bourges	61 258,60 €		Brecy	1 272,50 €
	La Chapelle-Saint-Ursin	3 700,90 €		Fussy	2 879,00 €
	Marmagne	3 356,60 €		Humbligny	191,90 €
	Saint-Doulchard	12 657,40 €		Les Aix d'Angillon	2 663,00 €
	Saint-Germain-du-Puy	7 288,00 €		Menetou-Salon	1 484,80 €
	Saint-Michel-de-Volangis	821,50 €		Montigny	252,30 €
	Participation total Bourges Plus			91 229,40 €	Morogues
CŒUR DE BERRY (6,98%)	Allouis	1 986,80 €		Moulins-sur-Yèvre	1 352,70 €
	Aubinges	1 878,60 €		Parassy	373,20 €
	Mehun-sur-Yèvre	8 000,00 €		Pigny	1 157,70 €
Participation total Cœur de Berry		11 865,30 €		Quantilly	774,70 €
LA SEPTAINE (7,80%)	Avord	3 772,20 €		Rians	1 628,90 €
	Baugy	2 415,90 €		Saint-Ceols	64,70 €
	Chaumau-Marcilly	47,00 €		Saint-Eloy-de-Gy	2 484,80 €
	Etrechy	683,50 €	Sainte-Solange	1 933,20 €	
	Farges-en-Septaine	1 542,00 €	Saint-Georges-sur-Moulon	1 163,40 €	
	Gron	960,50 €	Saint-Martin-d'Auxigny	3 283,20 €	
	Nohant-en-Gout	884,30 €	Saint-Palais	1 144,90 €	
	Osmoy	595,70 €	Soulaines	820,00 €	
	Savigny-en-Septaine	715,50 €	Vasselay	1 923,90 €	
	Villabon	890,20 €	Vignoux-sous-les-Aix	1 163,50 €	
	Villequiers	755,30 €	Participation total Terres du Haut Berry		31 801,90 €
Participation total La Septaine		13 262,10 €	VIERZON SOLOGNE BERRY	Vierzon	13 562,90 €
LES VILLAGES DE LA FORET (4,16%)	Neuvy-sur-Barangeon	1 747,00 €	Participation total Saultre et Sologne		13 562,90 €
	Saint-Laurent	727,10 €			
	Vignoux-sur-Barangeon	3 348,80 €			
	Vouzeron	1 255,20 €			
Participation total Les Villages de la Forêt		7 078,10 €			
SAULDRE ET SOLOGNE (0,61%)	Méry-es-Bois	1 042,70 €			
	Participation total Saultre et Sologne		1 042,70 €		

Projet de délibération n° 05/2018

Rapport d'Orientation Budgétaire 2018 :

Le Président expose :

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements, la structure et la gestion de la dette.

Cette obligation concerne les Communes de plus de 3 500 habitants (alinéa 2 de l'article L2312-1) et leurs établissements publics (alinéas 1 et 2 de l'article L5211-36), les départements (alinéa 1 de l'article L3312-1), les régions (alinéa 1 de l'article L4312-1 et les métropoles (alinéa 1 de l'article L5217-10-4).

Pour les Communes de plus de 10 000 habitants (alinéa 3 de l'article L2312-1), les Etablissements Publics de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une Commune de plus de 3 500 habitants (alinéa 2 de l'article L5211-36), les départements (alinéa 1 de l'article L3312-1), les régions (article 1 de l'article L4312-1) et les métropoles (alinéa 1 de l'article L5217-10-4), ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le Rapport d'Orientation Budgétaire 2018.

Pour : 36
Contre : 0
Abstention(s) : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

- Stage Ingénieur 2018 (délibération n° 06/2018 présentée par Monsieur Gilles BENOIT)

Monsieur JOLIVET laisse la parole à Zélie GAHON, stagiaire pour se présenter :



PRÉSENTATION STAGIAIRE

❖ **Développement d'un projet de restauration de l'Auxigny sur la Commune de Saint-Palais**

Accueil de Zélie GAHON du 12 Mars au 12 Septembre 2018

Agroparistech

- Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement ;
- spécialisation en Ingénierie de l'eau, des déchets et aménagement du territoire



Madame GAHON mentionne être au SIVY pour une durée de 6 mois du 12 Mars au 12 Septembre 2018. Elle précise venir d'Agroparistech, spécialisation en Ingénierie de l'eau, des déchets et aménagement du territoire. Elle travaillera sur le développement d'un projet de restauration de l'Auxigny sur la Commune de Saint-Palais.

Monsieur BENOIT exprime et s'excuse pour le désagrément lié à cette prise de délibération aussi tardive.

Monsieur JOLIVET explique que les décalages successifs de ce premier conseil syndical de l'année 2018, liés notamment au passage à la GEMAPI, ont menés à prendre cette délibération que maintenant.

Projet de délibération n° 06/2018

Stage Ingénieur 2018 :

Le Président expose :

Considérant le programme d'actions du Contrat Territorial du Bassin de l'Yèvre 2016-2020, la stagiaire aura en charge le développement d'un projet de restauration de l'Auxigny sur la Commune de Saint-Palais (travaux prévus pour l'année 2019).

Pour atteindre l'objectif fixé, la stagiaire devra suivre les différentes étapes de développement d'un projet, sous la responsabilité de son tuteur de stage :

- acquisition de connaissance générale sur le territoire (bibliographie, rencontre des riverains, ...);
- réunion de lancement du projet ;
- analyses et relevés de terrain (étude du fonctionnement hydraulique et hydromorphologique du site d'étude, relevés topographiques, ...);
- rédaction d'un rapport de synthèse de l'étude et présentation en réunion ;
- élaboration d'un avant-projet détaillé sur les opérations de restauration envisageables pour améliorer les fonctionnalités des milieux humides en conciliant les usages environnants, et en respectant l'enveloppe budgétaire prédéfinie pour le projet ;
- proposition d'un ou plusieurs scénarii aux acteurs concernés ;
- conception du projet (élaboration des dossiers techniques).

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'accueillir un/une stagiaire pour une période de 6 mois ;
- de fixer le montant mensuel du stagiaire, selon la réglementation en vigueur, dès le premier jour de stage ;
- de rembourser, sur justificatifs, les frais de déplacement et de repas engagés dans le cadre de ce stage ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce stage.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention(s) : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

- Recrutement 2018 : formalités administratives (délibération n° 07/2018 présentée par Monsieur Gilles BENOIT)

Monsieur BENOIT mentionne l'arrivée d'un technicien (Monsieur Guillaume DEBAIN) courant mi-avril 2018 :



RECRUTEMENT 2018

Recrutement 2018 : Technicien « rivière »

- ✓ 60 Candidatures
- ✓ 13 et 14 Février 2018 : 10 entretiens
- ✓ 23 Février 2018 : 2^{ème} entretien pour 2 candidats

Sous la responsabilité du Président et des agents responsables déjà en place, les missions de l'agent porteront essentiellement sur des interventions liées à la végétation, au recensement et retraits d'embâcles, aux aménagements liés à l'élevage ainsi qu'au suivi des milieux.

De façon plus ponctuelle, l'agent participera au développement, au suivi et à la mise en œuvre des interventions de restaurations hydro-morphologiques mettant en œuvre des qualités d'ingénierie, mais aussi de façon plus générale à l'animation de la collectivité.

Les principales missions associées au poste :

- réalisation d'analyses terrain et de documents techniques ;
- organisation et suivi de chantiers ;
- coordination des actions avec prestataires et riverains ;
- surveillance de l'état des cours d'eau ;
- accompagnement et conseil technique auprès de riverains ;
- appui technique temporaire aux autres membres de l'équipe technique.



Candidat retenu

- Monsieur Guillaume DEBAIN, originaire d'Indre et Loire (37)
- Master Professionnel Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques (2014/2016)
- Stages et projets tuteurés, notamment 6 mois à la FDPPMA du Lot
- Arrivée prévue mi-avril 2018
- CDD 1 an non renouvelable

Monsieur JOLIVET rappelle les besoins qui ont motivés ce recrutement et l'accord de l'Agence de l'Eau pour sa participation au financement du poste.

Messieurs VISI et BENOIT expliquent le déroulement du recrutement avec 60 candidats et deux tours d'entretiens individuels ayant eu lieu en février.

Projet de délibération sur table n° 07/2018

Recrutement 2018 : formalités administratives

Création d'un poste de « Chargé de mission » (Catégorie B - 1 an) à temps complet

Le Président expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu la délibération n° 24/2017 du 21 Novembre 2017, concernant le recrutement ;

Le Contrat à Durée Déterminée « accroissement temporaire d'activité, établi en application des dispositions de l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 Janvier 1984 modifié » sera établi du 16/04/2018 au 16/04/2019 à raison de 35/35ème à l'équivalence de grade de Technicien Contractuel pour occuper les fonctions suivantes :

- développer des projets de restauration des milieux aquatiques dans le cadre de programmes d'interventions (Contrat Territorial) ;
- suivre les chantiers ;
- suivre le territoire et l'accompagnement n+ des interventions du syndicat ;
- accompagner et conseiller riverains et communes à travers leurs pratiques et leurs projets ;
- plus généralement participer aux différentes missions « d'animations » du syndicat : opérations de communication, suivis, études, etc...

Le Technicien contractuel sera rémunéré à l'indice brut 475 / majoré 413.

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'approuver la création d'un poste de chargé(e) de mission ;
- d'autoriser le Président à recruter ledit chargé(e) de mission ;
- d'autoriser le Président à signer tout document utile relatif à l'embauche ;
- d'inscrire les sommes nécessaires au budget ;
- de faire une demande d'avenant au Contrat Territorial pour le renforcement de l'animation pour l'année 3 ;
- de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Centre et de tout autre partenaire susceptible d'apporter son concours financier, concernant les frais de personnel ainsi que les dépenses de fonctionnement liées au poste.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention(s) : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

- Point d'actualité (Monsieur Jérémy JOLIVET, Chargé de mission)

Monsieur BENOIT laisse la parole à Monsieur JOLIVET pour la réalisation du point d'actualité du syndicat.

Monsieur JOLIVET réalise un point sur la fin des interventions 2017 :

FIN DES INTERVENTIONS 2017

SIVY

Novembre / décembre

Plantations : actions réalisées et reportées

Fin d'actions clôture / abreuvoir

Intervention en régie (Avord) - arrachage Jussie peplodes

Monsieur JOLIVET précise les reports d'interventions de 2017 en 2018 :

RECONDUCTION D'INTERVENTIONS 2017 > 2018

Prévisionnel Contrat Territorial 2017 : 373 440 € ttc [80% (AELB/RCVL/CD18) ; 20% SIVY]

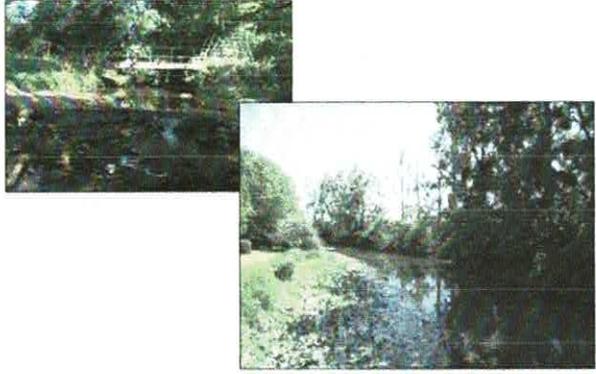
Réajustement du prévisionnel (base de demande d'aides 2017) : 354 012 € ttc

Montants dépensés travaux 2017 : ~ 250 000 € ttc (70%)

Reste ~ 60 000 € de subventionnements (reliquat 2017) - Soldes avant l'été 2018

Interventions reconduites 2017 > 2018

- Aubinges (gué, 31)
- Fin action Gron (46)
- Plantations / ensemencements (47, 49)
- Peuplerais (Berry-Bouy) (59)
- Continuité < 50cm (40, 54)
- ...



LES PROJETS 2018

Difficultés du passage du 10^{ème} au 11^{ème} programme Agence de l'Eau (2018 > 2019):
Les agences sont ponctionnées pour financer intégralement l'AFB et partiellement l'ONCFS ; de plus, les redevances seront désormais plafonnées (-22%) et il faudra assurer le financement des actions déjà engagées.

Bilan : -29% en moyenne de budget pour les subventions (certainement plus proche de -50% les premières années) ; sélection des dossiers à subventionner plus complexes

Ce qui est concrètement demandé aux porteurs de Contrats Territoriaux pour 2017 :

- Les demandes 2018 > 60 000 euros sont à faire avant le 1^{er} avril
- Toutes demandes 2018 < 60 000 euros est à faire avant le 31 mai
- Toutes demandes sera accordées selon le budget résiduel du 10^{ème} programme
- Les demandes sont à réaliser au montant associé à l'acte d'engagement (et non plus au prévisionnel) et avec certitude de mises en œuvre.

1 dossier à réaliser avant le 1^{er} avril (étude continuité Yèvre médian) ; 5 à 7 dossiers à réaliser avant le 31 mai (3 dossiers « travaux », 1 dossier suivi, 1 dossier communication, 1 dossier animation, 1 dossier études)

Messieurs BENOIT et DUPERAT reviennent sur ces éléments qu'ils désapprouvent.

Monsieur JOLIVET mentionne rapidement les projets 2018 et indique que les projets seront présentés plus en détail lors du prochain conseil d'avril 2018 :

PROJECTIONS SUR LES PROJETS 2018

- **Saint-Michel-de-Volangis (Langis) – Actions 34 à 37**
 - Réunion préliminaires en décembre / rencontres riverains
 - Analyses plus concrète avec le retour des écoulements (janv.)
 - 1 projet différent du préliminaire se dessine : remise en fond de vallée = reconnexion du cours d'eau à sa nappe d'accompagnement (dimension verticale des écoulements)
 - Besoin d'étudier de façon plus précise le secteur et de mettre en perspectives les enjeux face au coût éventuel à mettre en œuvre avec les financeurs (étude délicate)

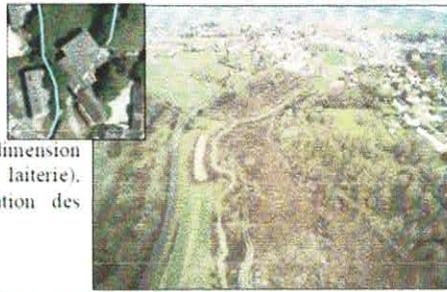
> Report de la demande à 2019 (étude en 2018)



- **Saint-Martin-d'Auxigny (Auxigny) – Action 78**
 - Relevés topographiques (SEM T)
 - Réunions préliminaires. (déc.) / rencontres riverains
 - Premier diagnostic / orientations techniques du projet
 - Plusieurs actions envisageables : reconnexion lit mineur-lit majeur (dimension latérale des écoulements sur 450 m); lit emboîté (anciennement laiterie). diversification lit mineur. opérations associées à une optimisation des fonctionnalités récréatives et éducatives du site
 - ...

⇒ Fractionnement en 2 interventions :

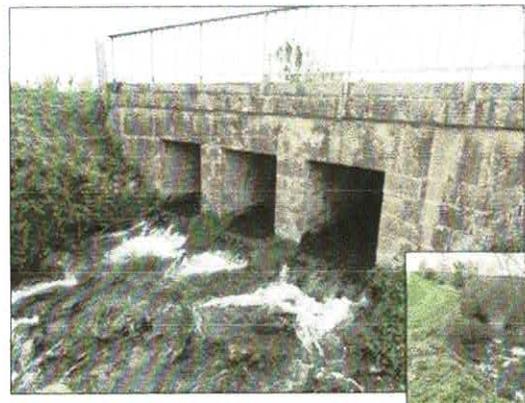
 - **Partie « laiterie » : report à 2019 (étude en 2018) Estimation ~ 25 000 € ttc**
 - **Partie « restauration aval » mise en œuvre en 2018 Estimation ~ 45 000 € ttc**



PROJECTIONS SUR LES PROJETS 2018

- **Baugy (actions 79, 81, 111)**
 - Etude réalisée en 2017 (Aurelien DION- Geoffrey VISI) – restauration prévue sur environ 950m
 - Projet réalisable qu'avec une intervention sur un ouvrage du Conseil Départemental (discussions en cours)
 - Montant estimatif : environ 110 000 euros ttc (Montant Contrat I) pour la restauration du lit
 - Proposition de convention / participation pour l'effacement de la chute hydraulique de l'ouvrage d'art

> Report de la demande d'aide à 2019 (finalisation du projet pour 2018)


PROJECTIONS SUR LES PROJETS 2018



- Ensemble des interventions prévues en 2018 (Année 3 du Contrat Territorial)
28 interventions prévisionnelles (562 740 € ttc), réajustement (516 480€ ttc) ; plusieurs évolutions par rapport au prévisionnel

Les communes chez qui un/des riverain(s) ont été interpellés début 2018 :

- Rians
- Moulins/Yèvre
- Ste-Solange
- Menetou-Salon
- St-Palais
- Fussy
- Bourges / St-Doulchard
- Avord / Farges
- Morogues
- Berry-Bouy / Marmagne
- St-Michel-de-Volangis



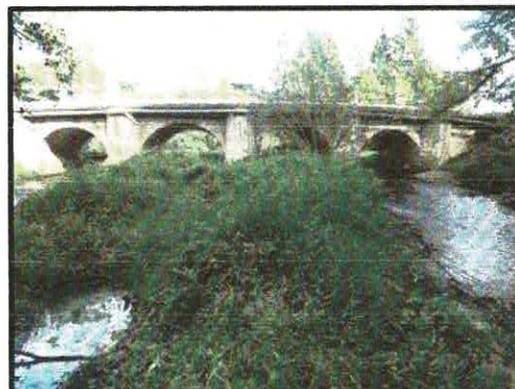
PROJECTIONS SUR LES PROJETS 2018



- Les travaux communaux (Hors Programme d'actions)

Prévision de rehaussement de la ligne de 10 000€ à 12 000€ à partir de 2018

- Fin du développement du projet et lancement de la consultation pour Mery-es-Bois
- Estimation et développement du Cahier des charges pour l'atterrissement de Vignoux-sur-Barangeon (intervention prévue en 2018)
- Retour à prévoir sur Rians (détérioration trottoir) lors de l'opération 2017



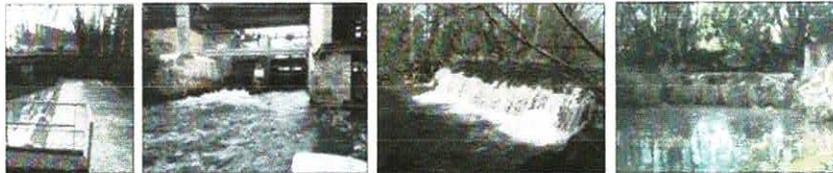
PROJETS 2018



Les études

- **Etude « continuité Yèvre médian », secteur Bourges – Osmoy – St-Germain/Puy**

- Première version de cahier des charges réalisée en janvier/février



- Premiers partenaires rencontrés, visites effectuées

- Réunion d'échange à prévoir prochainement

- Montant prévisionnel: 170 000 euros ttc

- **Etude « Bilan » du Contrat Territorial du Barangeon**

- Révision du Cahier des charges à l'automne 2017

- Nouvelle consultation « nationale » en janvier/février 2018 (jusqu'au 28 février)

> 4 offres (CE3E, CEPIA, GEONAT, ORTEC), prévisionnel: 36 000 euros ttc

Offres: de 31 000€ ttc à 52 000€ ttc = traitement des offres et prévision d'une réunion MAPA

Monsieur JOLIVET indique les autres points d'actualité :

AUTRES POINTS D'ACTUALITÉ



• **Le SIVY accueillera la prochaine journée régionale annuelle des techniciens rivières de la Région Centre-Val-de-Loire, à Gron le 17 avril :**

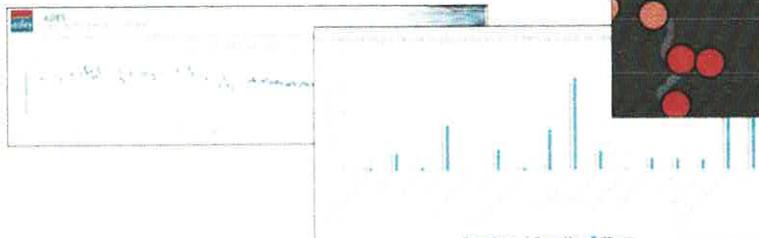
- Actualité financière des partenaires + intervenants divers (thématique : érosion des BV)

- Présentation et visites de travaux SIVY aux syndicats de la région et bassin parisien



• **Nouvelle page du site internet du syndicat (www.vallee-yevre.com) :**

« suivi de la qualité des eaux souterraines »

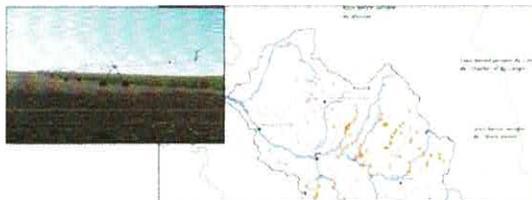


AUTRES POINTS D'ACTUALITÉ

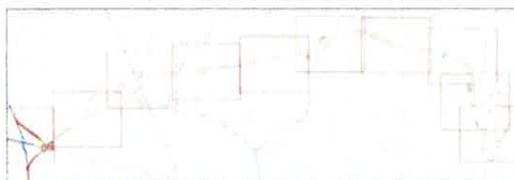


Des dossiers **importants** traités par le SIVY au sein de la CLE du SAGE Yèvre-Auron

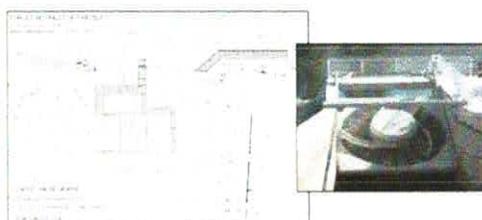
1. AREA BERRY (Demande de prélèvement pluriannuelle agricole dans la nappe du jurassique) en septembre 2017



2. Le projet d'aménagement de la rocade nord-ouest de Bourges en décembre 2017



3. Le projet de nouvelle station d'épuration de l'agglomération de Bourges en janvier 2018



4. Le projet de central hydro-électrique de l'Abattoir sur l'Yèvre (Vierzon) en mars 2018

Monsieur JOLIVET termine par le point sur la ressource et l'agenda en bref.

POINT SUR LA RESSOURCE



- Pluviométrie dans les normales en Région Centre en février (60mm à Bourges) après un mois exceptionnel en janvier.

février 2018	Mois entier			depuis le 1er septembre 2017	
	Précipitations (mm)	Rapport Normale (%)	Écart (mm)	Cumul précipitations (mm)	Rapport normale (%)
CHARTRES (28)	41.6	104%	21.7	373.7	122%
CHATEAUDUN (28)	34	83%	19.8	297.6	94%
ORLÈANS (45)	41.8	96%	19.4	376.6	97%
TOURS (37)	42.1	75%	24.1	365.2	95%
BLIGNY (41)	50.2	117%	21.2	341.7	100%
BLOMONT (41)	49.3	99%	20.8	359.4	98%
BOURGES (18)	60.8	117%	25.2	499.6	134%
AVOIRÉ (18)	55	102%	22.7	462.4	120%
CHATEAUFORT-DE-OIS (16)	52.7	108%	20.4	425.5	113%
NEVERYS-MARZY (18)	55.1	96%	19.5	506	124%

Pluie décadaire du mois de Février 2018

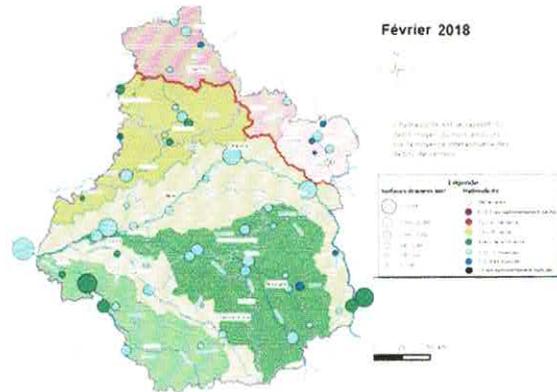
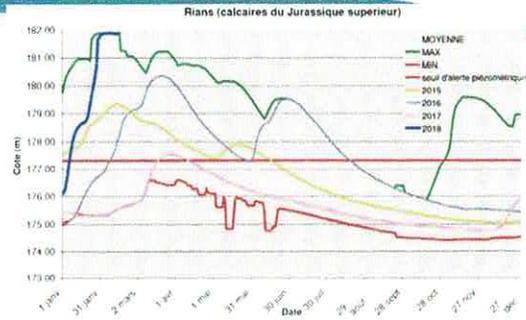
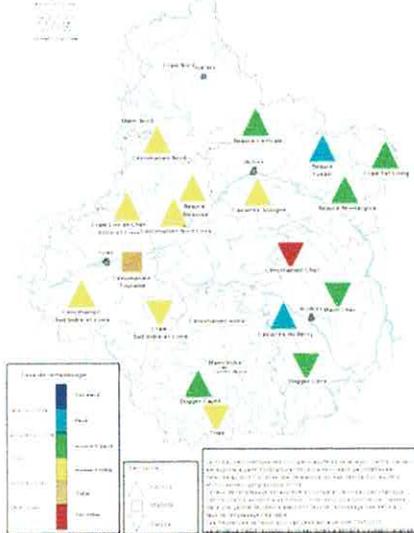
Janvier a connu une situation hydrologique remarquable avec des précipitations ayant généré des débits moyens mensuels majoritairement humides, rompant avec la sécheresse hydrologique des derniers mois. Le Cher et le bassin du Loing s'individualisent de l'ensemble avec des écoulements plus prononcés que sur le reste de la région.

Début de baisse en mars sur la nappe du Jurassique

POINT SUR LA RESSOURCE



Indicateurs de situation des ressources en eau souterraine de la région Centre-Val de Loire au 4 mars 2018



AGENDA



- 16 mars : Réunion Vignoux/B (VP/JJ) - Rencontre riverain (Auxigny)
- 17 mars : AG des amis des moulins
- 19 mars : Rencontre riverains Ouatier, Moulon
- 20 mars : Réunion de bureau (JJ/GV/VP/CSG)
- 22 mars : Réunion CEN région Centre / SIVY
- 29 mars : Réunion désenvasement Marais (JJ) - AG CUMA Hydraulique du Cher (GV)
- 03 avril : Présentation site démonstration Gron à Paris (GV/GB/JJ*)
- 05 avril : CS SIVY (Budget) à Saint-Martin-d'Auxigny (JJ/GV/CSG/ZG)**
- 17 avril : Journée des Techniciens de rivières à Gron (JJ/GV/VP/CSG/ZG)

...

**Salle de Réunion Espace Jean-Zay
841 Route de l'Étang
SAINT-MARTIN-d'AUXIGNY**



Agenda!



Le prochain Conseil Syndical se déroulera
à Saint-Martin-d'Auxigny
le Jeudi 05 Avril 2018

MERCI DE VOTRE ATTENTION

➤ Prochain Conseil Syndical :

le Jeudi 05 Avril 2018 à Saint-Martin-d'Auxigny

- Approbation du Compte de Gestion 2017
- Approbation du Compte Administratif 2017 et affectation du résultat de fonctionnement
- Vote du Budget Primitif 2018
- Renouvellement Contrat de Travail
- ...

DES QUESTIONS ?



L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 19h45 suivi d'une collation.

Le Président du SIVY

Monsieur Gilles BENOIT

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

26 MARS 2018



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA VALLEE D'YEVRE
Siège : Mairie de BOURGES**